

République Française
Département de l'Yonne

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
SEANCE DU 24 JUILLET 2024.**

Convocation du 17 Juillet 2024 Affichage

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe), DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier, TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

Secrétaire de séance : GRISON Géraldine.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : A l'unanimité Madame GRISON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu.
Délibération sur la subvention ADMR 2024.
Délibération pour le choix de l'entreprise concernant le dossier sécurisation du village.
Délibération pour la demande de subvention au Conseil Départemental sur le dossier de la Sécurisation du village.
Délibération pour la demande de subvention à la 3CVT sur le dossier de la Sécurisation du village.
Délibération pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des fêtes.
Délibération pour le transfert de la compétence eau potable au SDDEA.
Communication du Maire
Questions diverses.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté

Le maire expose que suite à des demandes de modifications de devis les délibérations concernant la sécurisation du village sont ajournées. Celles-ci seront reproposées au conseil lorsque les devis définitifs auront été reçus.

DELIBERATION 2024-011 : SUBVENTION 2024 POUR L'ADMR :

L'ADMR nous a fait parvenir la demande de subvention pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de voter une subvention de 250 Euros au profit de L'ADMR pour l'année 2024.

DELIBERATION 2024-012 DELIBERATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES.

Suite à la visite de la CAUE et au rapport qu'ils nous ont transmis, afin d'établir un diagnostic complet du bâtiment, nous avons eu recours à la société PIXAIR à Toucy. Ce dernier nous a transmis une proposition pour une étude de faisabilité de rénovation dont les honoraires sont fixés à 4500.00 € HT.

Après délibération, les membres du conseil demandent quel serait le montant des subventions possibles afin de ne pas prévoir de travaux trop importants qui seraient coûteux pour la commune étant donné le taux d'occupation peu élevé de notre salle des fêtes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition de la société PIXAIR pour le moment.

DELIBERATION 2024-013 CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'EAU POTABLE AU SDDEA.

Le Maire expose que la compétence eau potable devra impérativement être transférée au 1^{er} janvier 2026. La communauté de communes de Chablis, Villages et terroirs propose d'adhérer au SDDEA à TROYES.

Pour les communes qui comme la notre adhère à un syndicat, la communauté reviendra vers nous pour dire si la commune doit prendre une délibération ou si c'est le syndicat.

Le Maire demande au conseil de se positionner pour pouvoir informer le SIAEP du moulin des fées de notre position.

Après en avoir délibéré par 6 Voix Pour et 1 abstention, Le Conseil municipal

- **DECIDE** d'adhérer au SDDEA de Troyes

DELIBERATION 2024-014 : PAIEMENT DE LA FACTURE BARBIER POUR LES TRAVAUX URGENTS SUR LE CHEMINS DE VAUCOURCIERE.

Le maire expose que suite à un orage violent, le chemin de Vaucourcière a été dégradé et que la terre et les cailloux sont arrivés sur le RD 131.

Il a fallu faire nettoyer en urgence. Il a demandé à l'entreprise Barbier de venir. Devant l'importance des dégâts, l'entreprise a fait les travaux immédiatement afin de sécuriser la zone.

La facture correspondant aux travaux d'urgence s'élève à 6624.83€ TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de procéder au règlement de cette facture de 6624.83 € à l'entreprise BARBIER.

COMMUNICATION DU MAIRE :

- INONDATIONS : le syndicat va débiter des travaux d'ici la fin de l'année afin de descendre le chemin de la défense pour qu'il soit au niveau des prés pour faciliter l'écoulement de l'eau, prise en charge financière en totalité par le Syndicat

Une question est posée concernant la mise en place de clapets dans le village, une étude est en cours par le syndicat mais nous n'avons pas de retour. Il souhaiterait d'abord finir les travaux de retrait des matériaux et observer les résultats sur les inondations avant de passer à cette option (le conseil émet des doutes sur la rapidité de réflexion et d'exécution car le projet est en étude depuis plusieurs années)

Du remblai a été mis sur ce même chemin vers la station de pompage pour qu'il soit praticable pour les agents qui viennent entretenir les pompes. Des travaux vont y être faits car une pompe est défectueuse et l'autre dysfonctionne, nous n'avons pas de date précise pour la remise en conformité des pompes.

- Nettoyage des bordures des chemins par une épaveuse : nous attendons des devis
- CIMETIERE : les travaux sont terminés, il reste un aménagement à faire avec des plantes pour embellir la zone
- AGENTS COMMUNAUX : plusieurs dysfonctionnements ont été soulevés malgré des changements de personnel, une surveillance de conseillers municipaux, le travail n'est pas réalisé en totalité (par manque de temps et par manque de rapidité..) ce sujet va être discuté avec le responsable des équipes techniques afin de réorganiser et redynamiser l'équipe. Si cela ne suffit pas, le conseil envisagera de rompre le contrat avec la 3CVT
- ANCIENNE DECHARGE : des travaux de sécurisation ont été réalisés par l'entreprise Barbier, il reste à installer un panneau pour interdire l'entrée.
- RECENSEMENT 2025, Mme Barbier Nathalie sera l'agent qui se rendra au domicile des habitants pour remplir avec eux le dossier.
- CHEMIN DU TRILLE BLANC: les intempéries ont dégradé fortement ce chemin, nous nous sommes aperçu que des bornes se trouvaient sur le chemin, des travaux vont être à l'étude prochainement pour améliorer son état
- SENTIER : Mr Le Maire a proposé aux propriétaires concernés par ce passage s'ils seraient intéressés pour l'achat d'une partie du sentier (qui se trouve derrière les maisons de Mme Tremblay, Mr Dauvissat) mais devant un refus, ce projet n'aboutira pas. La Mairie continuera de l'entretenir.
- NETTOYAGE DES BUSES : la société Assainiclean doit venir prochainement nettoyer les buses d'eau pluviale (à la charge du syndicat), la fosse qui se trouve place du 14 juillet sera vidée par la même occasion

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr Thureau questionne le conseil municipal concernant le problème d'écoulement qu'il rencontre de son tout-à-l'égout qui est dû au dysfonctionnement des pompes de relevage. Cela fait 3 années que cette problématique existe et qu'aucune solution ne lui est proposée. Mr le Maire va interroger les responsables de la 3CVT concernés

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.



Le Maire

Jean Jacques CARRE

Le secrétaire de séance

GRISON Géraldine